

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 13 Février 2017, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE, Mme Chantal THOMAS, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Michèle DEFERT

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT,

Sont excusés : Mme Michèle ROUSSEAU, M. Bruno DEPIERRE, M. Frédéric PETIT qui donne pouvoir à M. Jean-René DECLE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.
Mme Isabelle BRIOIS a été élue secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Révision simplifiée du PLU
- 2) Modification des indemnités des élus
- 3) AMIENS capitale européenne
- 4) Informations/questions diverses.

1) Révision simplifiée du PLU

Monsieur expose à l'assemblée les éléments suivants :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48,

Vu le PLU adopté le 15 février 2008 et modifié le 30 mai 2011,

Vu le projet de construction d'un atelier municipal,

Considérant que le projet concerne la parcelle AB120 acquise par la commune et classée en zone Nj (jardin),

Considérant qu'il s'agit d'une opération à caractère public présentant un intérêt général pour la commune,

Considérant que les articles N1 et N2 du PLU n'interdisent pas la construction d'équipement public et autorisent les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des services publics,

Considérant qu'une modification simplifiée du PLU permet de reclasser la dite parcelle de NJ en N,

Considérant que le nouveau secteur N ne devra pas dépasser les limites de la parcelle du futur

bâtiment,

Monsieur LEPOETRE demande aux membres du conseil de délibérer sur la modification simplifiée du PLU.

Monsieur LELIEVRE est étonné qu'une zone constructible peut devenir une zone Nj lors de la création d'un PLU ce qui peut pénaliser un propriétaire.

M le Maire fait savoir que lors de l'élaboration d'un POS ou d'un PLU, c'est lors de l'enquête publique qu'un propriétaire peut évoquer les effets du nouveau document s'il se sent lésé.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'engager une procédure de modification simplifiée du PLU selon les dispositions des articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme
- De donner autorisation au Maire pour signer tous les documents relatifs à l'opération
- Dit que le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à disposition du public en mairie pendant un mois aux heures d'ouverture du secrétariat. A l'issue de ce délai, le Maire présentera le bilan au conseil municipal qui adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis nécessaires et des observations du public

2) -Modification des indemnités des élus

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier les pourcentages de calcul des indemnités des élus.

Il explique qu'il a pris un arrêté de délégation de fonction à Madame DEFERT qui sera chargée du suivi du dossier cantine et en présidera la commission.

Il informe également l'assemblée que Monsieur TRUFFAUT a émis le souhait de se mettre en retrait momentanément.

Il propose le tableau des indemnités des élus suivant :

Elus	Fonction	%l'indice 1015
Pierre LEPOETRE	Maire	36.00%
Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint	13.20%
Isabelle BRIOIS	2 ^{ème} Adjointe	13.20%
François SARA	3 ^{ème} Adjoint	13.20%
Marie-Bénédicte PAPILLON	4 ^{ème} Adjointe	13.20%
Michel TRUFFAUT	Conseiller délégué	3.00%
Patrick LELIEVRE	Conseiller délégué	4.00%
Marie ZOUINI	Conseillère déléguée	3.00%
Michèle DEFERT	Conseillère déléguée	3.00%

Monsieur le Maire informe qu'il reste encore une marge avant d'atteindre le plafond.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à la majorité (2 abstentions : JR DECLE et F PETIT) le tableau des indemnités ci-dessus à compter du 01/03/2017

3) Amiens capitale européenne de la jeunesse en 2020

Monsieur LEPOETRE rappelle la candidature d'AMIENS au titre de Capitale Européenne de la Jeunesse pour 2020. La ville d'AMIENS faisant partie des cinq finalistes, il propose au Conseil municipal de soutenir sa candidature par solidarité entre les villes.

Après en avoir débattu,

La Commune de Sains en Amiénois soutient à l'unanimité la candidature de la ville d'AMIENS au titre de capitale européenne de la jeunesse.

4) Informations diverses

Pacte Financier et Fiscal :

Monsieur le Maire informe que le Pacte Financier et Fiscal entre les communes et Amiens Métropole a été voté lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole. Il ne nécessite pas le vote des municipalités.

Il précise certaines orientations :

- Favoriser la mutualisation
- Constituer une commission pour revoir les attributions de compensation qui entre autres, servirait à redéfinir les règles en cas d'intégration de nouvelles communes dans la Métropole
- Actualiser les conventions de remboursement
- Maintenir le dispositif de répartition du fonds de péréquation intercommunal
- Adapter les règles de versement de fonds de concours.

Parmi les évolutions, le sujet des fonds de concours « dit inversés » a fait débat lors du conseil d'Amiens métropole.

Le dispositif, sans être supprimé, n'apparaît pas dans le pacte Financier et Fiscal. Il a été rappelé par l'opposition le « précédent » à savoir le fonds de concours attribué à Sains en Amiénois pour le parking de l'école, et qu'elle regrettait que le principe soit supprimé. La majorité municipale a fait savoir que ce fameux « précédent » n'aurait pas dû avoir lieu ;

Le revenu moyen par habitant de la commune de Sains est le second après celui des habitants de Saint-Fuscien, ce qui laisse supposer que la commune a les moyens d'augmenter ses recettes.

Monsieur LEPOETRE explique que pourtant, ce sont les recettes professionnelles qui génèrent le plus grand écart de recettes. Pour Sains c'est 2% des taxes. Pour Glisy, par exemple, c'est 92%.

Subventions aux associations Amiens Métropole :

Au moment du transfert des compétences sportives et culturelles à la Métropole, l'agglomération avait repris les montants des subventions données par les communes pour définir le budget subvention.

Une association qui recevait 1 000 € par une commune, recevait après transfert toujours 1 000 € par la communauté de communes.

En fin 2014, l'association Amadeus de Sains et Boves a élaboré un rapport montrant l'incohérence des montants versés aux associations de musique au vu des effectifs, des budgets de dépenses et des impacts locaux.

Monsieur LEPOETRE explique qu'avec le Maire de Boves, il a défendu ce rapport auprès des deux vice-présidents en charge des finances et de la culture avec des débats un peu tendus. Il a fallu plus de 2 ans pour que Amiens Métropole modifie toutes ses règles d'attribution des subventions.

Pour Amadeus, la subvention annuelle de 16 000 € à 50 000 €, montant correspondant au plafond maxi.

Le budget étant constitué à valeur constante, beaucoup d'associations vont voir leur subvention diminuée.

Monsieur DECLÉ note que certaines associations de culture qui n'ont pas de structure capables de répondre aux critères d'Amiens métropole vont être perdantes. Il conclut en soulignant que ces associations ont un rôle social non négligeable.

Compte administratif 2016 :

Monsieur le Maire informe que les comptes seront présentés à la commission finances le 16 février et donne les informations suivantes :

- les crédits budgétaires ont été respectés.
- Les baisses de dotation de l'Etat réduit les recettes de 20 K€.
- La baisse de l'excédent de fonctionnement n'est que de 10 K€.

Monsieur LEPOETRE rappelle que c'est l'excédent de fonctionnement qui permet de lancer des opérations d'investissement.

Il insiste sur la nécessité de limiter les dépenses inutiles étant donné les niveaux d'investissement qui seront engagés dans le mandat.

Projet Avril 2018

Monsieur le Maire rappelle l'importance des événements qui se sont déroulés sur la commune de Sains dans les mois d'avril et mai 1918 avec en particulier les 48 soldats français, 4 Britanniques et 1 Canadien qui sont enterrés à Sains entre le 28 mars 1918 et mai 1918.

Le 21 mars 1918, l'armée allemande lance une puissante offensive et disloque le front à l'Est de la Somme. Elle prend St Quentin, Albert, Roye, Ham, Montdidier et avance de 60 km vers Amiens en 3 jours de temps.

Début avril, Moreuil, Grivesnes sont aux mains de l'ennemi.

La commune de Sains en Amiénois est évacuée et devient une zone exclusivement militaire, réservée aux soldats français avec la légion étrangère.

Les soldats stationnés sur la commune décident d'organiser un défilé sur la Chaussée et récupèrent les instruments de musique de l'harmonie de Sains.

Les soldats emportent les instruments en partant sur le front en direction de Moreuil. Seule la grosse caisse est ramenée à Sains sur ordre d'un colonel.

Monsieur le Maire présente la photo de l'avion allemand qui a été abattu et qui a dû atterrir sur Sains le 21 avril.

Il propose donc d'organiser un évènement important concentré sur un week-end (20, 21 et 22 avril 2018), quelques jours donc avant l' Anzac Day du centenaire.

Crèche de Sains :

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la crèche : le chantier ne connaît aucune défaillance jusqu'à ce jour.

Le déménagement pourrait avoir lieu après le retour des vacances de Pâques (23 avril).

L'agrément actuel pour l'accueil de 18 enfants passera à 20 après le transfert puis devra évoluer très rapidement à 24.

Monsieur le Maire informe que la directrice de la crèche est partie. Son remplacement pourrait être validé ce mercredi.

Le sujet le plus problématique étant d'obtenir la participation des communes au fonctionnement.

Eolien :

Une étude d'implantation d'éoliennes est en cours sur le territoire de Grattepanche

Un mas de 100 m a été installé pour avoir plus de détail sur le vent et les activités des chauve-souris (présence de bois)

Les Résultats sont attendus pour la fin de l'été (état initial) puis le choix des zones sera lancé.

La zone entre Sains et Grattepanche semble déjà intéressante au vu des premiers rapports.

Monsieur le Maire pense proposer au Conseil municipal de valider la demande d'intégrer le territoire de Sains dans ce secteur lors du prochain conseil municipal.

Cantine :

Monsieur le Maire rappelle que le lancement du projet cantine dépend du taux de subvention obtenu.

A ce jour, la CAF finance à 15% et apporte un prêt à taux zéro correspondant à 35% du montant des dépenses (bâtiment et cuisine).

Parmi les 4 dossiers de demande de subvention déposés à la préfecture, 2 ont été retournés avec un accord de complétude : Dossier bâtiment et dossier équipement de cuisine susceptible d'être financés à 35% dans la limite du plafond.

Le projet pourrait désormais être lancé sans accord d'acceptation de subvention.

Monsieur le Maire propose de fixer une date pour une réunion de la commission cantine.

Dossier accessibilité :

Deux chantiers sont nécessaires pour répondre aux exigences du plan d'accessibilité : la mairie et la poste.

Etant donné que 4 demandes de subvention au titre de la DETR ont été formulées, Monsieur le Maire, après échange avec les services de la préfecture, propose de faire financer ces opérations par le fonds de soutien à l'investissement local FSIL.

Pour information, le budget de la DETR est lié aux sous-préfectures, le FSIL est géré par la préfecture région et département.

Le dossier doit être envoyé dans un délai de 3 semaines.

Monsieur LEPOETRE proposera de valider la demande de subvention lors du prochain conseil municipal.

Gestion du personnel :

Entretien professionnel

Monsieur LEPOETRE rappelle que le début d'année correspond au passage des entretiens professionnels des titulaires. Il précise que de nouvelles fiches de fonction ont été élaborées pour être plus en phase avec les préconisations du Centre de Gestion.

Gestion des effectifs :

Après le congé maternité annoncé fin décembre, un deuxième congé maternité est annoncé. Deux nouveaux recrutements sont en cours.

Il s'agit de la trentième évolution du planning du personnel depuis avril 2014

Evolution salariale :

Les évolutions salariales auront un impact sur les budgets à venir.

Formation CACES

Monsieur le Maire souhaite répondre favorablement à une demande de formation au Caces pour un emploi aidé : coût 600 € environ.

Elections présidentielles et législatives :

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote est à disposition en mairie. Il demande à ce que chaque élu inscrive

ces disponibilités. Il rappelle que la tenue du bureau de vote est une des obligations d'un élu.

Jeux d'extérieurs :

Monsieur SARA explique que les jeux ont été commandés et certains réceptionnés.

Des travaux d'aménagement de l'espace Vagniez sont nécessaires pour installer ces équipements.

Le choix de modifier la butte permet d'éviter d'installer une structure béton avec des plaques amortissantes. Un système de grille maintenant l'herbe est plus adapté à l'environnement.

Monsieur DECLÉ demande si une répartition des jeux sur plusieurs sites n'aurait pas été plus intéressante.

Manifestations :

- L'accueil loisirs Vacances d'hiver a ouvert ses portes le 13 février, une vingtaine d'enfants est inscrite.
- 2 avril : la Ronde des Solex Place de la ville 11h30 12h
- 23 avril : la braderie Solidaire - Marché de printemps
- 20 avril : la Course cycliste, grand prix de Rumigny 13h 18h
- 11 mai : 4 jours de Dunkerque 16h sprint rue de la Chaussée (besoin de signaleurs)
- 7 mai : 2ème tour des élections avec une opération les Arts de la Rue (dessin à la craie dans la cour de récré)
- 21 mai : réderie et manifestation de jazz

Radars pédagogiques :

Monsieur LELIEVRE informe qu'il a fait déplacer le radar pédagogique, celui-ci a été abîmé par quelqu'un.

Chemins :

Monsieur LECLERCQ évoque la nécessité de réfection du chemin de Pommeroy avec un budget conséquent.

PLU

Madame PAPILLON évoque la réunion du 6 février pour analyser les exploitations agricoles sur le territoire. Elle précise que les pâturages sont particulièrement étudiés dans le cadre de l'analyse du PLU.

Fin du Conseil Municipal à 20h40

